

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 28 AOUT 2025

Le jeudi 28 août deux mil vingt-cinq, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 août 2025, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf M. Didier Allain : pouvoir à M. Jean-Louis Caradec, Mme Janic Kérouédan : pouvoir à Mme Elodie Guennec, Mme Sylvia Kieffer : pouvoir à M. Michel Le Floc'h, M. Christophe Le Loc'h : pouvoir à M. Gwénaél Le Loc'h, Mme Isabelle Tanguy : pouvoir à Mme Marjolaine Ullois Dourthe, M. Frédéric Quinquis.

Mme Elodie Guennec a été élu(e) secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 7 - Procurations : 5 - Votants : 12

Approbation du compte rendu du 17 juillet 2025 :

1. AFFAIRES SCOLAIRES :

1.1 Organisation de la rentrée scolaire 2025-2026 :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, conseillère déléguée aux affaires scolaires, présente aux élus les effectifs à la rentrée, l'organisation des activités scolaires et périscolaire dans le cadre de 4 jours de classe.

L'organisation retenue avec les enseignantes et les horaires de cours sont les suivants :

	7h30	9h00 – 12h00	12h-13h30	13h30- 16h30	16h30 - 19h00
Lundi	Accueil garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie / Garderie
Mardi	Accueil garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie / Garderie
Mercredi					
Jeudi	Accueil garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie / Garderie
Vendredi	Accueil garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie / Garderie

55 élèves sont attendus pour cette rentrée scolaire, soit un effectif stable.

Voir annexe 1 : **Tableau d'organisation du personnel communal rentrée 2025-2026**

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

**Approuve l'organisation pédagogique et les emplois du temps des agents
communaux affectés à l'école.**

1.2 Adoption des règlements de la cantine municipale, de la garderie municipale, et de la fiche de renseignements « Familles » :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, conseillère déléguée aux affaires scolaires, présente les documents relatifs à la rentrée scolaire et à valider en conseil municipal à chaque rentrée scolaire :

- Le document d'information aux familles
- La fiche de renseignements « famille »
- Le règlement de la cantine municipale
- Le règlement de la garderie municipale

Ils seront remis le premier jour de la rentrée scolaire aux familles par la direction de l'école pour un retour des documents signés des parents.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
Approuve les documents relatifs à la rentrée scolaire 2025**

1.3 Bilan de la cantine municipale 2024-2025 et vote des tarifs 2025-2026:

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, informe les élus de la tarification sociale des cantines scolaires.

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, des mesures gouvernementales sont mises en œuvre pour garantir aux enfants en situation de pauvreté l'accès aux biens et services essentiels, notamment dans le champ de l'alimentation.

L'Etat instaure une aide financière pour les communes et intercommunalités, afin que les enfants en situation de pauvreté qui y résident puissent manger à la cantine pour 1€ maximum. Aussi, un soutien financier est mis en place afin d'inciter à une tarification sociale de la restauration scolaire dans les écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat.

La mesure est applicable pour les collectivités suivantes :

- Les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) lorsqu'elles ont conservé la compétence cantines ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence cantines lors deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible.

L'aide, qui s'élève à 2€ par repas servi et facturé au plus 1€ aux familles, est versée à deux conditions :

- La tarification sociale des cantines doit prévoir au moins trois tranches
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas.

Rappel de la TARIFICATION 2024-2025 à PEUMERIT :

TARIFICATION 2024-2025
Tarifs modulés selon le quotient familial pour le repas enfant ; cf : tableau*
6,64€ les repas des adultes, employés communaux, professeurs des écoles ou intervenants extérieurs
5,09€ les repas adultes réduits à deux plats

**Tableau des tarifs des repas enfants modulés selon le quotient familial*

	QF<500€	501€<QF<850€	851€<QF<1260€	QF>1260€
1 ^{ER} et 2 ^e enfant	1€	3,89€	3,94€	3,99€
3 ^e enfant	1€	3,12€	3,17€	3,22€

Proposition de tarification 2025-2026 de la commission scolaire :

La commission scolaire du 26/08/2025 propose une hausse de 2% des tarifs facturés aux familles, et + 5% pour les repas adultes, ce qui assurera une augmentation des recettes sans trop grever le budget des familles.

Proposition de tarifs 2025/2026 de la commission scolaire
Tarifs modulés selon le quotient familial pour le repas enfant ; cf : tableau*
6,97€ les repas des adultes, employés communaux, professeurs des écoles ou intervenants extérieurs
5,34€ les repas adultes réduits à deux plats

**Tableau des tarifs des repas enfants modulés selon le quotient familial*

	QF<500€	501€<QF<850€	851€<QF<1260€	QF>1260€
1 ^{ER} et 2 ^e enfant	1€	3,97€	4,02€	4,07€
3 ^e enfant	1€	3,18€	3,23€	3,28€

- En cas de non transmission du Quotient Familial et du N° d'allocataire par la famille, le tarif QF>1260€ sera appliqué.
- En cas d'absence après inscription dans le portail « Familles », les parents avertissent la mairie de l'absence à la cantine par le même portail « Familles ».
- Le non-respect de la désinscription générera une facturation forfaitaire de 1 Euro.
- La présence en cantine des enfants non-inscrits impliquera une pénalité de 1 Euro au-delà du tarif du repas.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
Approuve les tarifs et conditions du tableau ci-dessus**

1.4 Bilan de la garderie périscolaire 2024-2025 et vote des tarifs 2025/2026 :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, indique que les données chiffrées 2024/2025 des recettes et dépenses du service ne sont pas encore disponibles ; elles seront présentées à un conseil municipal ultérieur.

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, fait état de la hausse des charges de personnel qui vont connaître une augmentation indiciaire sur la période à venir.

La commission scolaire, réunie le 26 août, propose une hausse de 2% des tarifs facturés aux familles, ce qui assurera une augmentation des recettes sans trop grever le budget des familles.

TARIFS GARDERIE 2024/2025

	<500€	501€<QF<850€	851€<QF<1260€	QF>1260€
Matin	1,00 €	1.32 €	1.98€	2.23€
A-M	1,00 €	1.74 €	2.36€	2.68€
Journée	2,00 €	2.73€	3,17€	3.33€

Proposition de tarifs 2025/2026 de la commission scolaire :

	<500€	501€<QF<850€	851€<QF<1260€	QF>1260€
Matin	1,00 €	1,35€	2,02€	2,27€
A-M	1,00 €	1,77€	2,41€	2,73€
Journée	2,00 €	2,78€	3,23€	3,40€

- Facturation spécifique de 5€ si retard après 19h.
- En cas de non transmission du Quotient Familial et du N° d'allocataire CAF par la famille, le tarif QF>1260€ sera appliqué.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
Approuve les tarifs et conditions du tableau ci-dessus**

Bilan du financement des activités scolaires 2024-2025 :

Voir annexe 2 : document présenté lors du conseil d'école du 17/06/2025

1.5 Approbation du projet d'école 2025-2026 :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, conseillère déléguée aux affaires scolaires, soumet les projets présentés en conseil d'école du 17 juin 2025.

- **Projet inter-classes sur le thème « Autour du monde » :**

. Réflexion autour de la réalisation d'une fresque sur les murs de l'école : dossier en commission pour un projet ADAGE.

. Dans le cadre de l'action culturelle du réseau des bibliothèques (Bigouthèque) qui recevra en résidence Gwenaëlle Abolivier sur la thématique du voyage.

Des interventions sont prévues à l'école avec la réalisation de carnets de voyage de la TPS au CE1 et la création d'un podcast pour les CE2/CM1/CM2.

Merci aux partenaires qui financeront ces interventions : APE, commune, BDF, CCHPB, CCE.

. Projet « Piafs dans ma rue » de la GS au CM2.

. Projet « Ecole et Météo » de la GS au CM2 : Les classes de CM bénéficieront :

a) d'un prêt de matériel (thématique de la température)

b) d'une documentation pédagogique relative au sujet traité (l'eau ou la température)

c) d'un accompagnement pédagogique et scientifique (une rencontre avec un scientifique de Météo France sera organisée pour chaque classe)

e) d'une journée de restitution des travaux aux Capucins (1/2 journée de restitution et 1/2 journée d'accès libre au musée). La date n'est pas encore fixée mais devrait être positionnée vers la fin avril.

- **Participation aux spectacles vivants si une programmation est proposée par Dihun et les JMF.**

- **Aire Terrestre Educative** : poursuite du travail engagé avec une éventuelle correspondance avec l'école primaire d'Annesse et Beaulieu. Lors du WE Patrimoine de septembre 2024, des élus et habitants de la commune, dans le Périgord, s'étaient déplacés en Bigoudénie pour commémorer les nombreuses migrations de familles dans les années 1920 vers la région de Périgueux. M. Philippe Perperot, maire de Annesse et Beaulieu, propose aujourd'hui que les élèves des écoles primaires de deux communes échangent en visio de septembre à décembre prochains sur les ATE Aires Terrestres Educatives.

- **Participation au 36ème prix des incorruptibles.**

- **Poursuite des séances de natation.**

- **Poursuite du handball et de la galoche.**

- **Demande d'intervention d'un maître d'échecs** pour les classes GS/CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 : 10 séances pour chaque classe / budget : 400 euros par classe.

Budget prévisionnel du projet d'école 2025-2026: il sera soumis aux élus au prochain conseil municipal, après présentation en conseil d'école.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,
Approuve les projets élaborés par les enseignantes**

1.6 Approbation de la convention d'initiation à la langue bretonne :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe présente le tableau de participation communale à l'initiation de la langue bretonne.

Pour la troisième année consécutive, deux heures d'initiation hebdomadaires sont

programmées à l'école publique des 3 pommiers.

La convention avec le Conseil départemental stipule une participation communale de 700€ par heure hebdomadaire dispensée, soit 1 400€ pour l'année scolaire 2025-2026.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

**Approuve la convention d'initiation à la langue bretonne proposée par le Conseil
Départemental du Finistère**

**Acte de la participation de 700€ par heure d'intervention hebdomadaire, soit un total
de 1 400€ pour l'année scolaire 2025-2026**

1.7 Approbation du Plan Particulier de Mise en SURETE (PPMS) à l'école:

Mme Marjolaine Ullois Dourthe présente le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des locaux scolaires élaboré avec les enseignantes et l'Inspection Académique.

Ce document précise les modalités de mise en sécurité des élèves et des personnels en cas d'incendie, d'accident ou d'intrusion.

Il régit l'ensemble des procédures à mettre en place dans ces cas de figure avec un agent référent pour chaque local à chaque heure de la journée et doit être affiché dans les locaux scolaires et périscolaires.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Approuve le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) présenté

2. RESSOURCES HUMAINES :

2.1 Recrutement d'un agent ASEM à temps non complet pour l'année scolaire 2025-2026 :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe reprend le tableau d'organisation hebdomadaire des activités des agents affectés à l'école.

Afin de compléter l'équipe, elle informe les conseillers de la nécessité de créer un poste à temps non-complet, à raison de 2,50 h / jour (4 jours par semaine de 16h30 à 19h) ; soit 7h49 / semaine, 32.47h / mois pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce dispositif permettra de poursuivre l'aide aux devoirs, en concertation avec le corps enseignant et la direction de l'ALSH par l'Ulamir Centre social du Goyen.

Mme Marjolaine Ullois Dourthe présente le tableau des emplois au 1^{er} septembre 2025, avec les décisions des points précédents prises en compte : Le total des heures affectées à l'école sera de 113heures par semaine, contre 116 précédemment, et intègre les temps de préparation des classes pendant les vacances.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

**Approuve la création du poste ASEM à temps non-complet,
A hauteur de 32.47h par mois pour l'année scolaire 2025-2026**

2.2 Approbation du tableau des emplois de la collectivité :

M. le maire présente le tableau des emplois communaux mis à jours en tenant compte des dernières décisions :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Article L313-1 du code général de la fonction publique

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service administratif	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Gestionnaire administratif(ve)	Adjoint administratif territorial à Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
Service enfance	Agent technique cuisinier	Adjoint technique territorial à Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0	TC
	Agent spécialisé des écoles maternelles et Responsable des temps périscolaires	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TNC 26/35 ^{ème}
	Agent spécialisé des écoles maternelles - Assistant(e) des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	0	1	TNC 14/35 ^{ème}
	Agent spécialisé des écoles maternelles	Adjoint technique territorial à Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe / Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	1	0	TNC 21.91/35 ^{ème}
	Agent polyvalent des écoles et d'entretien des locaux communaux	Adjoint technique territorial	1	0	TNC 23.88/35 ^{ème}
Service technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0	1	TNC 17.50/35 ^{ème}

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Approuve le tableau des emplois ci-dessus

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1 Choix de l'entreprise pour le démantèlement des concessions non renouvelées au cimetière :

M. Pierre Le Loch, adjoint aux travaux fait part aux élus de la nécessité de démanteler les monuments funéraires des concessions non renouvelées au cimetière communal.

En effet, le renouvellement cinquantenal a concerné 141 concessions en 2024 et 12 familles, parfois très éloignées, ont fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas renouveler la concession. Par ailleurs, 4 concessions ont des héritiers introuvables à ce jour et un affichage au cimetière sera effectué à la Toussaint afin de prévenir les familles concernées de la fin de concession.

Le démantèlement des concessions échues et le transfert des reliques vers l'ossuaire communal restent à la charge de la commune, et est financé par le produit du renouvellement des concessions.

Par ailleurs, il n'est proposé aux familles que des concessions de 15 ou 30 ans afin de faciliter les recherches de descendants au moment du terme échu.

M. Le Loch présente le tableau comparatif des tarifs proposés par deux entreprises de marbrerie consultées :

	Marbrerie Failler Plonéour Lanvern	Dignité Funéraire Marbrerie Corbel Pont L'Abbé
Par concession : Tarif de démantèlement + transfert à l'ossuaire communal	900€HT 1 080€TTC	717,40€HT 860,88€TTC

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Retient l'entreprise Dignité funéraire marbrerie Corbel pour un montant par concession de 717,40€HT, soit 860,88€TTC

3.2 Demande d'acquisition de délaissé communal à Ty Garde :

M. le Maire fait part de la demande d'acquisition par Mme Julie Zamora et M. Vincent Manzanos, propriétaires au N° 8 à Ty Garde, d'un délaissé communal d'environ 120 mètres carrés au lieu-dit Ty Garde à Peumerit.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

Donne un avis favorable à l'ouverture d'une enquête publique

Autorise le maire à désigner un commissaire enquêteur

Fixe à un €uro le mètre carré vendu

Décide que les frais d'enquête publique, de géomètre et d'acte notariés à venir seront à la charge des acquéreurs

3.3 Présentation du futur site Internet :

Madame Elodie Guennec, Conseillère municipale membre de la commission Communication à la Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden, présente le futur site Internet de la commune de Peumerit.

La séance est levée à 21h10

Le Maire



Jean-Louis Caradec

